

HABILITATION ÉLECTRIQUE BE MANOEUVRE

Comme le souligne l'article R4544-9 du Code du travail, les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

L'habilitation électrique est une reconnaissance qui permet à l'employeur de s'assurer de la capacité d'un salarié à exercer en toute sécurité des missions sur ou au voisinage d'une installation électrique. Elle est formalisée par un titre d'habilitation que l'employeur délivre au travailleur habilité.

Pour obtenir cette habilitation, le travailleur doit obligatoirement suivre une formation spécifique au risque électrique. L'habilitation électrique BE manœuvre complète la BS. En effet, elle permet au titulaire (chargé de manœuvre) d'effectuer des opérations électriques spécifiques dans le domaine de la basse tension telles que des manœuvres d'exploitation ou de consignation.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Effectif minimal: 4

Effectif maximal: 10

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

Profil des stagiaires

- Personnel susceptible de faire des maintenances simples hors tension sur des installations électriques.

Prérequis

- Aucun

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Comprendre les notions élémentaires d'électricité, les procédures d'habilitation électrique et intégrer une démarche globale de prévention en présence d'un risque électrique.
- Savoir mettre en oeuvre les opérations spécifiques de manœuvre en basse tension.
- Réagir efficacement devant un accident ou un incendie d'origine électrique.

Programme version 13 mai 2024

Contenu de la formation

- COMPRENDRE LES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ, LES PROCÉDURES D'HABILITATION ÉLECTRIQUE ET INTÉGRER UNE DÉMARCHÉ GLOBALE DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE D'UN RISQUE ÉLECTRIQUE
 - Procédures d'habilitation électrique
 - Notions élémentaires
 - Les effets du courant sur le corps humain
 - Les différents types d'accidents d'origine électrique
 - Les mesures de prévention lors de la conception des installations
 - Évaluation du risque électrique avant la réalisation d'une opération d'ordre non électrique
 - Intégration d'une démarche de prévention du risque électrique dans ses tâches professionnelles
 - Les différents types de tensions
 - Les différentes installations ou ouvrages
 - Les différentes zones d'environnement électrique
 - Les rôles et les missions des différents acteurs
- SAVOIR METTRE EN OEUVRE LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES DE MANOEUVRES EN BASSE TENSION
 - Les matériels électriques des douanes de tension BT et TBT
 - Les moyens de protection individuelle
 - Les limites de l'habilitation électrique BE Manoeuvre
 - Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation
 - Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manoeuvres
- RÉAGIR EFFICACEMENT DEVANT UN ACCIDENT OU UN INCENDIE D'ORIGINE ÉLECTRIQUE
 - Savoir agir en cas d'incident lors d'une opération
 - Savoir agir en cas d'incident sur un ouvrage électrique
 - Connaître les gestes de premiers secours à réaliser devant une personne électrisée
- ÉVALUATION
 - Évaluation des connaissances
 - Évaluation des compétences

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée par un formateur professionnel.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et quiz en salle
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Installations électriques et EPI de l'entreprise
- Valise d'habilitation électrique

Modalités d'évaluation

- Présence active pendant toute la formation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation

Programme version 13 mai 2024

- Formulaire d'évaluation formative

Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation
Titre d'habilitation électrique remise par l'employeur
Maintien des compétences recommandé tous les 3 ans

Taux de satisfaction

Sur l'année 2023 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 98%